

# JOURN@L FOOT

N°417 DU JEUDI 25 AVRIL 2019

### LA SEMAINE EN BREF...

#### REFORME CHAMPIONNAT: ACCESSION ET DESCENTE

Suite à de nombreuses demandes, vous trouverez ci-dessous des informations relatives à la réforme du championnat de Ligue «Jeunes»:

Le 1er de U15 D1 monte en U16 R2 Le 2ème de U15 D1 monte en U15 R2 Le 1er de U17 D1 monte en U18 R2 Le 1er de U20 D1 monte en U20 R2

Pour les descentes les U15 R2 ont le choix de redescendre en U15 D1 ou U17 D1 Pour les U17 R2 ils ont le choix de descendre en U17 D1 ou U20 D1 Pour les U19 R2 descente en U20 D1

Suppression du niveau U15 R3

Ces changements n'entraînent aucunes modifications des championnats de District.

Sous réserve de dernières modifications apportées par le Conseil et l'AG de Ligue.

### SOMMAIRE

SÉCRÉT. GÉNÉRAL P1
DISCIPLINE P3
REGLEMENTS P5
COUPES P7
JEUNES P7
TECHNIQUE P9

#### **RAPPEL: LICENCES**

- Nous rappelons aux Présidents de clubs, que tous leurs joueurs, pratiquants, encadrants, dirigeants doivent être licenciés afin d'être couverts par l'assurance de la MNS, dans le cadre de leur activité au sein du club.
- A défaut, leur responsabilité PERSONNELLE pourrait être engagée en cas d'accident.
- Il ne reste plus que quelques jours (**dernier délai le 30 avril**) pour faire le nécessaire en particulier auprès des enfants qui viennent de débuter le foot animation ou qui vont participer à vos différents stages durant les prochaines vacances.
- Nous rappelons que la licence «dirigeant» est gratuite pour les titulaires d'une licence «éducateur» ou «arbitre».

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

#### NOTE AUX TRESORIERS

Liste des clubs non à jour du règlement de leur facture :

GREMIO FUTSAL - SEYNOD FUTSAL

#### • MEDAILLES DE DISTRICT

Les clubs désireux de proposer des récompenses de District pour leurs dirigeants, éducateurs et arbitres méritants, sont priés de faire une demande par courrier ou mail au secrétariat du District.

Les récompenses sont attribuées selon les règles suivantes :

Médaille de Bronze : 10 ans d'activité
 Médaille d'Argent : 15 ans d'activité

Médaille d'Or : 20 ans d'activité

Le temps d'activité à comptabiliser est celui de dirigeant, éducateur ou arbitre. Le temps où la personne n'est que joueur n'est pas comptabilisé dans les 10 ans.

#### RADDFI

Une seule récompense par club, par année sportive.

Le club fêtant un anniversaire peut solliciter plusieurs médailles (3 au maximum). Elles pourront alors être remises à cette occasion. Nous informer dans ce cas, de la date de la remise. La personne proposée pour la récompense, doit être licenciée. Toute fiche ne portant pas ce numéro de licence, ne sera pas retenue. L'imprimé de demande est disponible sur le site Internet du District, rubrique « Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs ».

Les clubs doivent nous le faire parvenir pour le 30 Avril 2019 dernier délai.

#### DATES A RETENIR

- Samedi 25 Mai 2019 : Journée Nationale des U7
- Week-end 15 et 16 Juin 2019 : Finales des Coupes du District à Cruseilles
- Vendredi 21 Juin 2019 : AG été du District à Margencel
- Jeudi 4 Juillet 2019 : Soirée des Récompenses à Ville la Grand (Salle du Savoy)

#### TOURNOIS

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

Nous demandons aux clubs de bien vouloir compléter le formulaire de « **Demande d'homologation de tournoi** » disponible sur le site du District (Rubrique Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs), seul ce document permet d'obtenir **l'avis favorable**.

#### **TOURNOIS INTERNATIONAUX:**

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

### **CORRESPONDANCE**

#### **LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES:**

Programme Journée Nationale des Bénévoles du 27/4/19. Réseau Bleu – Nouvelle version.

#### **CLUBS:**

FC Ambilly Féminin: Saison 2019/20.

#### **DIVERS:**

Paul Michallet : Journée des Bénévoles

#### **CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES:**

#### Commission des Règlements :

ESCO – FC Combloux – US Argonay – ETS St Jeoire la Tour – Foot Sud 74 - M. Evano

#### **Commission de Discipline:**

M. Morel – M. Demules – M. Renner – M. De Sousa – R. Khier – L. Livet – A. Sadin - US Argonay – FC Vuache – AS Neydens – FC Ballaison

#### **Commission des Jeunes:**

Beaumont Collonges FC – FC Cranves Sales – CS2A Foot Gpt – Thonon Evian FC – AS Epagny Metz Tessy – Morzine – Chamonix (2) – CS2A Gpt – GJ Avant Pays Savoyard – Semnoz Vieugy – Seynod – FC Chambotte – Foron FC – GJ Pays Mt Blanc -

M. Bernardo -

#### **Commission Sportive:**

FC Haut Rhône - St Genis FC

#### **Commission Féminine:**

FC Ambilly Féminin - FC Aravis - CS Vacheresse

#### **Commission des Arbitres:**

FC Cluses - GFA Rumilly Vallières - Morzine - MM. Ali Cheikh Boukal

#### **Commission des Coupes:**

**ESCO** 

#### **Commission Technique:**

Mrs. Benyamina – Martins – Milanese – Bruneteau – Devilette – Riso – Schurch - Areias

#### **Commission des Terrains:**

Mairie Chens sur Léman

#### Commission du Statut de l'Arbitrage :

MM. Ali Cheikh Boukal

#### Commission d'Appel:

Laurafoot

### **COMMISSION DE DISCIPLINE**

Réunion du mardi 23 avril 2019 Publié le jeudi 25 avril 2019

Présidence: Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : MOSCATO Grégoire.

Membres présents : Pierre BERNARD, Jean-Denis ROUX, Alain ROSSET, Philippe CHEVRIER, Denis MOUCHET.

Les joueurs et dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de nous faire parvenir un rapport circonstancié dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 1006

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

#### • **DEMANDES DE RAPPORTS**

#### **THOMAS Valentin** (arbitre)

Match n°21145507 du 06/04/2019 – U20 D3 – POULE B CRAN OLYMPIQUE – Gj PAYS MONT BLANC

Demande de complément de rapport à l'arbitre de la rencontre sur le motif de l'exclusion du joueur N° 6 du GJ PAYS MONT BLANC, et ce, pour le samedi 27/04/2019, dernier délai.

#### **U.S. CHALLEX**:

Match n°20642039 du 07/04/19 – Seniors D3 – POULE B F.C. FRANGY – U.S. CHALLEX

Demande de rapport au joueur SACHET Kevin (CHALLEX) sur son attitude et les propos tenus à l'encontre de l'arbitre, et ce, pour le samedi 27/04/2019, dernier délai.

#### **GFA RUMILLY / VALLIERES 3**:

<u>Match n°21383204 du 14/04/19</u> – Seniors Coupe 1<sup>er</sup> **Niveau** 

#### **GFA RUMILLY/VALLIERES – US SEMNOZ VIEUGY**

Demande de rapport au joueur FOURMENTAL Yoann (GFA) sur les propos tenus à l'encontre de l'arbitre durant la rencontre, et ce, pour le samedi 04/05/2019, dernier délai.

#### **CS LA BALME DE SILLINGY 2:**

Match n°21391137 du 14/04/19 — Seniors Coupe 2éme Niveau

#### ASVG SAUVERNY – CS LA BALME DE SILLINGY

Demande de rapport à l'éducateur THERY Franck (La Balme) sur les propos tenus à l'encontre de l'arbitre durant la rencontre, et ce, pour le samedi 04/05/2019, dernier délai.

#### CONVOCATIONS AUDITIONS

#### Dossier n° 35 – 415/53346.2 :

Match n° 20830910 du 30/03/2019 – Séniors D5 – Poule C

#### FC VUACHE 2 – US CHALLEX 2

Sont convoqués le Lundi 29/04/2019 à 19 hrs.

#### L'arbitre :

DAHAM ZIN Habidin

#### **Pour F.C VUACHE:**

Le président ou son représentant RYSER Mike, éducateur MUHLEMATTER Nadine, arbitre assistant BRUN Emmanuel, délégué MERMIN Yannick, capitaine LAUSENAZ GRIS Rémi, joueur n°12

#### **Pour U.S CHALLEX:**

Le président ou son représentant ZIMMERMANN Cyril, éducateur RAPHOZ Fabrice, arbitre assistant MARTINELLI Nathan, capitaine

#### Dossier n° 32 - 416/50516.2 :

Match n° 20642438 du 06/04/2019 – Séniors D4 – Poule R

AG BONS EN CHABLAIS II – AS FERNEY VOLTAIRE Sont convoqués le Lundi 06/05/2019 à 19 hrs.

#### L'arbitre :

**ROSENBAUM Benjamin** 

#### **AG BONS EN CHABLAIS:**

Le président ou son représentant DI LUNA Claude, éducateur COTTANCEAU Clément, arbitre assistant GONCE Damien, délégué HUARD Cédric, capitaine

#### **Pour AS FERNEY VOLTAIRE:**

Le président ou son représentant BOUGHABA Ismael, arbitre assistant IBRAHIM Moustapha, éducateur ZARHOUNI Loutfi, capitaine EL GAZOUANI Loutfi, joueur n°11

#### L'observateur d'arbitre :

WITINDI Matis

#### CSP AMPHION:

Le président ou son représentant GILLAND Christian, éducateur CORDIER Loïc, arbitre assistant DONOT Robert, délégué JAMALI Hosni, capitaine et son tuteur légal

#### Pour GJ BONS/BALLAISON:

Le président ou son représentant

DA SILVA Cédric, arbitre assistant

ARNAUD Aurélien, éducateur

VULLIEZ Elie, dirigeant

RADOVANOVIC Marko, capitaine et son tuteur légal

BERNARD Jeremy, joueur n°3 et son tuteur légal

Dossier n° 36 – 416/50646-2:

Match n°20642701 du 07/042019 – Seniors D4 – POULE D
AS NEYDENS – ANNECY PORTUGAIS

Sont convoqués le Lundi 06/05/2019 à 20 hrs.

#### L'arbitre:

**BEJAOUI** Saifeddine

#### **AS NEYDENS**

Le président ou son représentant THOMAS Patrick, arbitre assistant GUY Jean Pierre, éducateur CHEVALLIER Gabriel, délégué TAOUAHRIA Abderrahim, dirigeant MBAMA ESSOMBA Pierre, capitaine MOREL Arnaud, joueur n°1 ADEMI Arsim, joueur n°2 BALLADE Christophe, joueur n°6 MUSLIU Qemail, joueur n°10

#### **Pour ANNECY PORTUGAIS:**

Le président ou son représentant DOS SANTOS LOPEZ Fabio, arbitre assistant ALMEIDA ALVES abel, éducateur ALVES Christophe, capitaine

Dossier n° 33 – 414/54041.1 : Match n°21108445 du 24/03/2019 – U15 D2 – Poule A -AMPHION 1 – GJ BONS/BALLAISON 1 Sont convoqués le Lundi 13/05/2019 à 19 hrs.

#### L'arbitre:

LITZLER Enza

## **COMMISSION DES RÈGLEMENTS**

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Secrétaire: Jacques LAGRANGE

Réunion du 23/04/2019 Publiée le 25/04/2019

#### DECISIONS

#### **MATCH n° 20641887**

DOSSIER N° 417/48: COMBLOUX 1 - THONON UCTT 1 - SENIORS D3 Poule A du 23/04/2019

#### En la forme :

La réserve d'après match formulée par le club de COMBLOUX concernant « la participation de l'arbitre assistant de Thonon qui est suspendu pour la participation de cette rencontre en tant qu'officiel » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

#### Au fond:

Les réserves d'après match visées à l'article 187-1 des RG FFF ne peuvent concerner que la participation et/ou qualification des joueurs, ce qui n'est pas le cas de l'espèce.

#### **Décision:**

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

#### **MATCH n° 20642682**

DOSSIER N° 417/49: AMANCY 2 - ARGONAY 2 - SENIORS D4 Poule D du 14/04/2019

#### En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club d'ARGONAY concernant « la participation des joueurs à une rencontre avec l'équipe supérieure le jour de la date effective de la rencontre (match reporté du 17 mars 2019) « est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

#### Au fond:

Cette réclamation ne correspond à aucune disposition prévue par les Règlements Généraux.

A titre subsidiaire, la notion d'équipiers supérieurs ne peut être appliquée au cas de l'espèce, l'équipe d'AMANCY 1 jouant la même journée de championnat (AMANCY 1 / BELLEROCHE OL 1 R3 Poule J 13/04/2019).

#### **Décision:**

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

#### MATCH n° 21145623

DOSSIER N° 417/50: VILLE LA GRAND AJ 1 - DOUVAINE LOISIN 1 - U20 D2 POULE A du 18/04/2019

#### **INSTRUCTION**:

#### Au fond:

Suite à une panne d'éclairage, l'arbitre s'est vu contraint d'arrêter définitivement la rencontre. La rencontre susnommée a été arrêtée par l'arbitre à la 67' et n'a donc pas eu sa durée réglementaire.

#### **Décisions**:

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

#### MATCH n° 20641640

DOSSIER N° 417/51 : SAINT JEOIRE LA TOUR 1 - MARGENCEL 1 - SENIORS D2 POULE A du 07/04/2019

#### **INSTRUCTION**:

#### Au fond:

Attendu que le club de MARGENCEL s'est déplacé à Saint Jeoire pour la rencontre SAINT JEOIRE LA TOUR – MARGENCEL 1 SENIOR D2 Poule A du 7 avril 2019, qu'en appelant le coach adverse, il a été informé que le match était reporté.

Attendu que le club de MARGENCEL a constaté que le terrain synthétique était en parfait état et que la rencontre aurait pu se dérouler.

Attendu que le club de MARGENCEL a contacté M. MOSCATO qui aurait dû être averti en application de l'article 16 de RG du District et que cela n'a pas été fait.

Attendu que le club de SAINT JEOIRE LA TOUR a averti par mail l'ensemble des acteurs de la rencontre soit le club de Margencel et les arbitres officiels de la rencontre, sans pour autant prouver qu'un membre du Comité Directeur a été averti de l'annulation de cette rencontre.

#### Sur ce:

Considérant que l'article 16 des RG du District prévoit que pour la remise d'un match avec arrêté municipal, le club recevant doit non seulement envoyer par courriel ledit arrêté au District mais également contacter un membre du Comité de Direction, ce qui n'a pas été fait.

Considérant que le non-respect de ces règles vaudra au club en infraction la perte du match par pénalité, et ce au visa de l'article 16-7 des RG du District.

#### **Décisions** :

La Commission des Règlements donne match perdu au club de SAINT JEOIRE /LA TOUR 1 par pénalité pour en reporter le gain au club de MARGENCEL 1, et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

#### Résultat :

SAINT JEOIRE LA TOUR 1: -1pt

MARGENCEL 1:3 pts.

SAINT JEOIRE LA TOUR 1:0 but

MARGENCEL 1:0 but

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée).

#### NOTE AUX CLUBS ENCORE QUALIFIES EN COUPE DE DISTRICT

La notion d'équipiers supérieurs à vocation à s'appliquer durant toute la Coupe de District.

#### NOTES AUX CLUBS CONCERNES A LA DEMANDE DE LA LAURAfoot

En application de l'article 47 des RG DE LA LAuRAfoot, ci-joint la liste des clubs ayant eu un retrait de 4 pts : ARTHAZ SPORTS - SEYNOD FUTSAL

### **COMMISSION DES COUPES**

Président : Pierre BERNARD

#### • COUPES DE DISTRICT

Ce week-end se jouent les 1/8ème de finales U17 et U15.

Tirages des ¼ de finales masculins et ½ finales Féminines, avec remise des maillots par notre partenaire le CREDIT MUTUEL, le mardi 30 avril dès 19h00 à l'ESPACE 55, Parc de Calvi, 74330 POISY.

Présence obligatoire pour les équipes Seniors qualifiées. 2 représentants maximum par club.

Les tirages des ¼ de finales et ½ finales U15 et U17 ainsi que les ½ finales U18 Féminines seront également effectués le mardi 30 avril 2019.

### **COMMISSION DES JEUNES**

Président : Jean-Michel BAULMONT

#### **NOTE AUX CLUBS:**

Les matchs non joués jusqu'au 17 mars ont été reprogrammés, pensez à voir vos calendriers. Pour les matchs reportés au week-end de Pâques il est possible, avec l'accord des 2 clubs sur FootClubs de les avancer en semaine.

#### **COURRIERS ADRESSES AU DISTRICT:**

Dorénavant les courriers concernant le championnat JEUNES devront être envoyés à l'adresse suivante : district@ hautesavoie-paysdegex.fff.fr. La boîte mail jeunes@hautesavoie-paysdegex.fff.fr étant supprimée définitivement.

Utilisation de la boîte mail officielle du club exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : <u>la catégorie concernée</u>, <u>la série et la poule</u>, <u>la date et les équipes en présence</u>. Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.

#### **CHANGEMENTS D'HORAIRE OU DE LIEU:**

La Commission rappelle à tous les clubs que les changements de lieu et /ou d'horaires doivent être validés par le club adverse et transmis à la commission pour le lundi précédent la rencontre à 16h. Au-delà aucun changement ne sera accepté.

#### • AMENDES F.M.I

Malgré toutes les formations données depuis deux saisons pour la mise en place de la F.M.I. sur l'ensemble du foot à 11, la commission constate encore un grand nombre de défauts dans son utilisation, et tient à rappeler :

- 1 la préparation des matchs doit être faite en semaine et pas juste avant les rencontres,
- 2 En cas de forfait, de matchs remis ou reportés, la FMI doit être utilisée. Un mail d'information est nécessaire pour prévenir mais ne suffit pas. Il incombe au club recevant de faire la FMI, même si c'est votre adversaire qui fait forfait. Concernant la procédure, saisir l'arbitre central et les arbitres assistants, pour accéder à l'onglet : «Non joué absence de l'équipe visiteuse ou recevante».
- 3 en cas de problème, la feuille de match papier doit être accompagnée du document « CONSTAT D'ECHEC FMI » clairement rempli par le club (disponible sur le site du District).
- 4- en cas de défaut pensez à nous envoyer la capture d'écran

Constatant que certains clubs ne jouent pas toujours le jeu, la commission a donc décidé de systématiquement amender la non utilisation de la FMI et ce, dès la première journée de la saison 2018 / 2019 (sauf bien sûr en cas de problème technique ou de serveur avéré).

Les feuilles papiers sans le rapport FMI, les rapports incomplets ou illisibles, la non utilisation de la FMI en cas de forfait, report ou remise de match, sont donc amendés selon les règlements en vigueur cette saison.

Comptant sur votre collaboration et votre compréhension afin que la situation s'améliore.

#### • CATEGORIE U20

Responsable: Jean-Michel Baulmont

#### **FORFAIT GENERAL**

D1 ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES D3 AMPHION

#### **INFO AUX CLUBS DE D3**

Le calendrier de la phase 3 est en ligne

#### **FEUILLES MANQUANTES**

FC La Filière - Cran en D2 B

#### • CATEGORIE U15

Responsable: Jean-Michel Baulmont

Les matchs en retard non programmés sont remis au printemps, soit les jours réservés aux matchs en retard soit en semaine pour les clubs voisins.

#### **FORFAIT GENERAL**

ANNEMASSE 4 D4 POULE A

#### FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES:

D3 A HAUT RHONE ANNECY VX 2

D2 C DIVONNE 1 FILLINGES 1

D3 C MORZINE CHAMONIX

D3 E CRANVES SALES AMPHION 2

D4 C DOUVAINE 2 BONS BALLAISON2

D4 F SALEVES FORON

D4 G HAUT GIFFRE 2 AYZE VOUGY

Veuillez faire une feuille papier.

#### • CATEGORIE U13

Responsables : Emmanuel Dupré

#### **MODIFICATION DE NIVEAU POUR LES EQUIPES**

Gpt Club des Usses monte en D3 poule F Meythet 1 descend en D4 poule D Meythet 2 monte en D4 poule G Seynod 3 descend en D5 poule E

#### **POULE DE PRINTEMPS**

Les compositions et les calendriers définitifs sont publiés sur le site, toutefois des ajouts d'équipes sont toujours possible dans les poules avec exempt, la Commission a dû faire des choix et nous n'avons pas pu satisfaire tout le monde, notamment en D3. Nous vous remercions de votre compréhension.

Petit rappel concernant les matchs non joués avant la fin de la compétition (2 juin) les deux clubs se verront amendés de 20 € chacun.

#### **RAPPEL AUX CLUBS:**

Pour des raisons pratiques, désormais les résultats doivent être saisis au plus tard le dimanche à 20h. Les feuilles de matchs U13 sont à envoyer sur la nouvelle boite mail pour les feuilles de match (feuillesdematchs@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) Merci de votre compréhension.

#### ORGANIGRAMME DES POULES U13 POUR LA SAISON 2018 - 2019

Afin de s'adapter aux futures réformes de la catégorie U13 qui sont en cours de discussion pour 2019-2020, le nouvel organigramme sera le suivant :

Pour la saison 2018-2019 :

Niveau D1 - 1 poule de 10 clubs (avec priorité aux clubs ayant une équipe en ligue) une équipe par club

Niveau D2 - 2 poules de 10 une équipe par club

Niveau D3 - 5 ou 6 poules de 10 en fonction des inscriptions

Niveau D4 - x poules de 8, 9 ou 10 en fonction des inscriptions

Niveau D5 - x poules de 8, 9 ou 10 en fonction des inscriptions

Attention, pour la phase de printemps les poules seront composées par la Commission en fonction des résultats de la phase d'automne, et non plus selon les souhaits des clubs.

La gestion des championnats U13 sera faite par **Emmanuel DUPRE**, responsable de cette catégorie au sein de la Commission des Jeunes.

Veuillez noter ses coordonnées : 06 40 51 46 34

### **COMMISSION TECHNIQUE**

Co-Présidents : Michel POIRRIER - Laurent QUETSTROEY

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES (DAP)

#### **JOURNEE NATIONALE DES U7**

Elle aura lieu le samedi 25 mai à Ville la Grand

La fiche d'inscription a été envoyée à tous les responsables u7. Elle est également disponible sur le site du district en rubrique «Pratiques» puis «Foot Animation»

Les clubs participeront soit le matin, soit l'après-midi et dans la limite des places disponibles.

Afin que chaque club puisse participer, seuls les u7 sont invités à participer à la journée (nous verrons si des places disponibles permettront d'intégrer les u6, toujours en fonction des demandes et par ordre d'arrivée de la fiche d'inscription)

Le retour de la fiche d'inscription doit se faire par mail <u>UNIQUEMENT</u> (<u>sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr</u>) pour le <u>lundi 13 mai</u>.

#### **Horaires**:

• MATIN: accueil de 8h15 à 8h45. Début des rencontres à 9h; fin à 12h30

#### **Clubs inscrits : COMPLET**

Annecy le Vieux - Arenthon - Beaumont Collonges - Bonne - Chavanod - Chéran - Combloux - Cranves-Sales - Douvaine-Loisin - Epagny - Gavot - GFA - La Filière - Marin - Marnaz - Morzine - Neydens - Reignier - Sauverny - Semine - Sillingy - Thônes - Ville la Grand - Vuache

APRES-MIDI: accueil de 13h45 à 14h15. Début des rencontres à 14h30; fin à 18h

#### **Clubs inscrits:**

Chamonix - Chilly - Divonne - Fillinges - Poisy - St Pierre - Viuz en Sallaz

#### **FESTI FOOT**

Il est possible pour les clubs de faire part de leur choix quant à la ½ journée de participation (matin ou après-midi) dans la limite des places disponibles (mail à l'adresse <u>sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr</u> uniquement).

Une fois les répartitions effectuées ci-dessous, il reviendra aux clubs de s'arranger entre eux pour inverser leur ½ journée de présence (avec un club ayant les mêmes effectifs)

Pour rappel, seuls les u9 (2ème année) sont invités à participer aux Festi-Foot.

#### **Organisation:**

Matin: Accueil de 9h à 9h20 - Fin à 12h

Après-midi: Accueil de 13h à 13h20 - Fin à 16h

Une réflexion a lieu quant à un possible report du FF de Thonon qui a été annulé.

#### **04.05**: Haut-Giffre (Taninges)

Equipes invitées le matin (26): Amancy (5) - Arenthon (1) - Bonneville (2) - Chamonix (2) - Cluses Sc (3) - Cornier (2) - Foron (1) - Ht Giffre (1) - Magland (1) - Marignier (5) - Marnaz (1) - Megève (1) - Vougy (1)

#### Equipes invitées l'après-midi (26)

Carroz (1) – Cluses FC (3) – Combloux (1) – Evires (4) – Houches (1) – Ht Giffre (2) – Mt Blanc PSG (4) – Sallanches (3) – St Pierre (3) – Thyez (4)

#### 11.05 : Chavanod

Equipes invitées le matin ()

Equipes invitées l'après-midi ()

#### **FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES**

#### U7

#### Journée du 16 mars

Bonneville

Feuilles de match en envoi groupé ou en format non PDF Annecy le Vieux – Frangy - Cruseilles

#### Journée du 23 mars

Ht Giffre Ayse St Julien

#### Journée du 06 avril

Sillingy Haut Rhône Fillinges Allinges

#### U9

#### Journée du 16 mars

Léman 1

Feuilles de match en envoi groupé ou en format non PDF

Vieugy - Marnaz - Sciez - Meythet - Chavanod - Margencel - Argonay - Chilly - Foron - Evires -Bons

#### Journée du 23 mars

Prevessin 2 Ht Giffre 1 - Bonneville 1 – Léman 2 – Thonon Evian 8 Ballaison 1 - Anthy Margencel 1

#### Journée du 30 mars

Annemasse Gaillard 9 - Viuz 1 - Haut Rhône 3 - GFA 10 - Annecy 1 - Léman 1 - Léman 2 - Marin 1 - Bonneville 3 Bonneville 3 - Amancy 4 - Ayze 1

#### Journée du 06 avril

Aravis 1 - Pers Jussy 1 - Ville la Grand AJ 1 - Arthaz 1 - St Julien 1 - Prevessin 1 - Vuache 1 - Challex 2 - Foot Sud Gessien 3 - Amancy 4 - Amancy 7 - Ayze 1